

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES COTES-D'ARMOR**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Côtes-d'Armor est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La tendance baissière des dépôts se poursuit dans les Côtes d'Armor avec un recul significatif cette année : 1 160 dossiers déposés en 2019 contre 1 432 en 2018 (-19%). Ce recul est plus marqué qu'en Bretagne avec 6 203 dossiers déposés cette année contre 7 585 en 2018 (-18,2 %). Au niveau de la Métropole, le niveau des dépôts passe à 143 080 dossiers (-12,2 %).

La baisse des dépôts peut s'expliquer par la baisse du chômage puisque le taux de chômage des Côtes d'Armor s'élève à 7,5% (7,1% en Bretagne et 8,6% en France) contre 7,9% en 2018 et ou une hausse du pouvoir d'achat avec notamment les primes dites Macron.

La part des redépôts (c'est-à-dire les personnes qui ont déjà, par le passé, sollicité la commission de surendettement) est en légère baisse puis qu'elle représente 43,5% des dossiers déposés contre 45,1% en 2018. Ce taux de redépôts est de 45,8 % pour la Bretagne (46,6 % en 2018), et de 44,4 % pour la Métropole (46,2 % l'année passée). Cette baisse s'explique notamment par la proportion importante de dossiers pour lesquelles la commission de surendettement apporte une solution pérenne.

Recevabilité et orientation

Parmi les dossiers déposés, 89% ont été déclarés recevables par la commission.

Le nombre de dossiers déclarés irrecevables par la Commission recule de 26,2% puisqu'il s'établit à 48 contre 65 en 2018. La proportion de dossiers décidés irrecevables (en % de dossiers traités) est de 4% (comme en Bretagne), soit légèrement inférieure à celle de la Métropole (5%). Parmi les dossiers irrecevables en Côtes d'Armor en 2019, près de 46% dispose d'un bien immobilier.

La proportion des dossiers orientés disposant d'une capacité de remboursement négative et dépourvus de bien immobilier a progressé pour s'élever à 48,1% contre 45,7% en 2018.

La part des situations irrémédiablement compromises reste importante puisque la proportion des dossiers orientés vers un rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire représente 42,5% des dossiers recevables.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La part des dossiers orientés vers un réaménagement de dettes (avec paiement intégral des dettes ou effacement partiel) a légèrement diminué à 57,5 % contre 58,5 % précédemment.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Parmi les 1 197 dossiers intégralement traités par la commission du surendettement des Côtes d'Armor, le taux de mesures de conciliation (dossiers avec bien immobilier) demeure relativement stable sur un an. Ces mesures représentent 11% des dossiers et sont au-dessus du taux régional (10%) et national (8%).

Le taux de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement continue de progresser : 40,2% en 2019 contre 37,1% en 2018. Elles se répartissent comme suit :

- Mesures réglant intégralement l'endettement sans effacement partiel : 15% (10,2% en 2018)
- Mesures réglant intégralement l'endettement avec effacement partiel : 15,9% (17,2% en 2018)
- Mesures de réaménagement d'attente, suspension d'exigibilité des créances : 9,4% (9,7% en 2018)

Les mesures de Rétablissement Personnel (sans Liquidation Judiciaire) imposées par la commission sont en léger recul avec 39% (contre 41,7% en 2018), taux égal à celui régional et légèrement en-dessous de la Métropole (40%).

La part des mesures de Rétablissement Personnel (avec Liquidation Judiciaire) reste marginale : 0,7% en 2019 contre 0,5% en 2018.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission garde pour objectif premier la mise en place de mesures pérennes afin de répondre à la volonté du législateur de traiter le mieux possible la situation d'endettement en une seule fois, après prise en considération des possibilités d'amélioration significative de la situation des déposants.

Le nombre de dossiers traités de façon pérenne rapporté au nombre total de dossiers traités a permis à la commission d'élaborer 76% de solutions réglant en une seule fois la situation d'endettement, taux identique à celui de la Métropole et supérieur à celui de la Région (74%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)	<i>1 réunion</i>	Réunion de coordination dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes en difficulté
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>6 réunions 136 travailleurs sociaux ou assimilés rassemblés</i>	Présentation de la procédure de surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>1 réunion 25 travailleurs sociaux ou assimilés rassemblés</i>	Présentation de la procédure de surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>3 réunions 23 travailleurs sociaux ou assimilés rassemblés</i>	Présentation d'outils d'aide à la gestion budgétaire
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>2 réunions 26 participants</i>	Information sur le plafonnement des frais bancaires pour les personnes défavorisées
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>1 réunion 2 travailleurs sociaux</i>	2 travailleurs sociaux pour l'éducation nationale formés à la procédure de surendettement

Relations avec les Tribunaux :

Des échanges par téléphone ou par messagerie ont permis de solutionner des situations complexes.

1 réunion d'information sur la procédure de surendettement avec 45 conciliateurs de justice s'est déroulée en novembre 2019.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Une réunion de coordination a eu lieu dans le cadre du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes en Difficulté) en juin 2019. Une charte de prévention des expulsions locatives a été signée.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat de la commission a assuré 11 sessions d'information ou de formation auprès de divers organismes, lesquels ont rassemblé 186 travailleurs sociaux.

² (Organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Le traitement des dossiers déposés par les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire
- L'éligibilité des gérants de société de capitaux redevables d'une dette professionnelle (RSI, URSSAF...) en leur nom propre, même si cette difficulté a été assouplie par la loi PACTE (entrée en vigueur en 05/2019) pour le traitement des dettes RSI
- Le traitement des dettes professionnelles en général

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Difficultés rencontrées par les débiteurs dans la compréhension globale de la procédure de surendettement et des courriers adressés dans le cadre de la procédure.
- Dossiers pour lesquels un bien immobilier est détenu :
 - avec démembrement (indivision), usufruit ou par une SCI
 - Traitement des assurances sur les prêts immobiliers
 - le contexte immobilier difficile qui ne permet pas toujours au débiteur de vendre son bien immobilier dans le délai qui lui a été imparti

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Relations avec les tribunaux :


- Délai de traitement (Cour d'Appel, rétractation sur recours)
- Forme des recours et des contestations (mail, recours ou contestations envoyés directement au TI)
- Droit à l'oubli (redépôts de dossiers après une décision juridique récente)

Saint-Brieuc, le 13 février 2020

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Côtes-d_Armor

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	1432	1160	-19,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	45,14%	43,51%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,94%	8,16%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1314	1032	-21,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,53%	15,50%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	65	48	-26,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	32,31%	45,83%	
Dossiers orientés par la commission	1329	1050	-21,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,75%	48,10%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,16%	41,90%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,38%	0,57%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,47%	57,52%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1758	1197	-31,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,75%	5,51%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,70%	4,01%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,70%	38,51%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,46%	0,67%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,26%	11,11%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	6,66%	5,68%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,61%	5,43%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,14%	40,18%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	27,42%	30,83%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	17,24%	15,87%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	9,73%	9,36%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,22%	75,69%	
Décisions du Juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	25	21	
Décisions du Juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	10	6	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Côtes-d_Armor	BRETAGNE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	4%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39%	39%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	11%	10%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40%	40%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76%	74%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Côtes-d-Armor

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	36 978	899	4 203	72,4%	85,6%	12 323	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	19 723	208	451	38,6%	19,8%	83 887	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	16 446	788	3 035	32,2%	75,0%	10 944	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	809	546	717	1,6%	52,0%	842	1,0
Dettes de charges courantes	5 774	856	4 008	11,3%	81,5%	3 588	4,0
Autres dettes	8 333	646	1 535	16,3%	61,5%	1 890	2,0
Endettement global	51 086	1 050	9 746	100,0%	100,0%	17 947	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Bretagne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	183 310	4 816	21 422	73,9%	85,0%	12 674	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	95 768	984	1 996	38,6%	17,4%	87 980	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	83 448	4 241	15 873	33,6%	74,9%	10 301	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	4 094	2 837	3 553	1,7%	50,1%	814	1,0
Dettes de charges courantes	26 671	4 609	20 424	10,8%	81,4%	3 404	4,0
Autres dettes	38 037	3 423	7 911	15,3%	60,4%	1 710	2,0
Endettement global	248 018	5 664	49 757	100,0%	100,0%	17 009	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0